

SARL ALBA-AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Membre de la

Compagnie Régionale de Toulouse

70, Boulevard du Danemark – ZA ALBASUD

BP 226 – 82002 – MONTAUBAN Cédex

☎ 05.63.91.75.80

Fax 05.63.91.75.89

Déposé au Greffe le ^{A 2179} 24 NOV. 2005



SARL DR-AUDIT

1220 Avenue de l'EUROPE

ALBASUD

82000 – MONTAUBAN

RCS Montauban B 414 405 977

SARL CABINET DUPUIS RAEVEL

1220 Avenue de l'EUROPE

ALBASUD

82000 – MONTAUBAN

RCS Montauban B 398 378 687

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION SUR LA REMUNERATION DES APPORTS

Mesdames, Messieurs les associés des Sociétés DR-AUDIT et CABINET DUPUIS RAEVEL,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Montauban en date du 11 août 2005 concernant la fusion par voie d'absorption de la Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL par la Société SARL DR-AUDIT, nous avons établi le présent rapport sur la rémunération des apports prévu par l'article L236-23 du Code de commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des Sociétés concernées en date du 23 septembre 2005.

Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange.

... / ...

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des Sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

I – PRESENTATION DE L'OPERATION

1 - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES

1/ La Société SARL DR-AUDIT est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du Commerce et des Sociétés est l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

Elle a été constituée sous forme de SARL, suivant acte sous-seing privé à Montauban.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 12 novembre 1997.

Le capital social de la Société SARL DR-AUDIT s'élève actuellement à la somme de 25 000 Euros. Il est réparti en 2500 parts sociales de 10 € de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2/ La Société CABINET DUPUIS RAEVEL est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du Commerce et des Sociétés est l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissariat aux comptes.

Elle a été constituée sous forme de SARL, suivant acte sous-seing privé à Montauban.

La durée de la Société est de 50 ans et ce, à compter du 04 octobre 1994.

Le capital social de la Société CABINET DUPUIS-RAEVEL s'élève actuellement à 137 201,12 Euros. Il est réparti en 9000 parts sociales chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

SARL ALBA-AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Membre de la

Compagnie Régionale de Toulouse

2 - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL est une filiale de la Société DR-AUDIT. En effet, la Société DR-AUDIT possède 8982 parts sociales de la Société CABINET DUPUIS RAEVEL sur les 9000 formant son capital, soit 99,80 %.

Elles fonctionnent actuellement dans les mêmes locaux avec du personnel commun, sous la responsabilité de la même direction.

La fusion permettra de réunir les deux activités dans une seule entité et de simplifier les procédures administratives.

Dans le cadre de la conjoncture actuelle, il a paru nécessaire de réorganiser l'activité des deux Sociétés en une seule entité juridique afin :

- 1 . de réduire les coûts financiers et légaux générés par deux entités séparées,
- 2 . de mettre en commun les ressources humaines,
- 3 . de réaliser des économies d'échelle qu'autorise la réunion des deux Sociétés dont les activités sont similaires,
- 4 . de renforcer, par la réunion des deux Sociétés, l'image économique et financière de l'ensemble auprès des tiers.

3 - COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

Les termes et conditions du présent traité ont été établis par les deux Sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et approuvés par les assemblées générales ordinaires respectives de chacune des Sociétés soussignées, le 30 juin 2005.

4 - RETROACTIVITE DE LA FUSION

Toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL, Société absorbée, depuis le 1^{er} janvier 2005 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront réputées faites par la Société SARL DR-AUDIT, société absorbante, les parties décidant que la fusion prendra effet à cette date du 1^{er} janvier 2005.

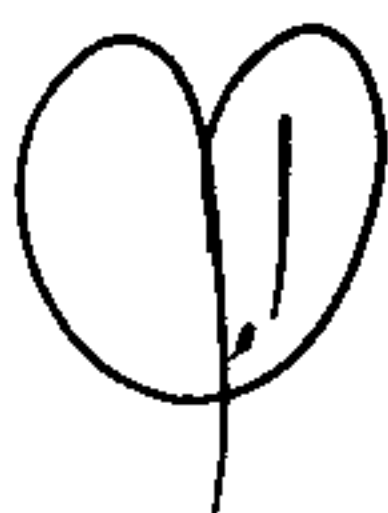
5 - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE

La Société absorbante, DR-AUDIT, détenant 8982 parts sociales sur les 9000 formant le capital de la Société absorbée CABINET DUPUIS RAEVEL, l'augmentation de capital ne s'élèvera qu'à 60 Euros.

Le montant de la prime de fusion est de 625 Euros.

6 - RAPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

Il sera attribué 1 part nouvelle de 10 Euros chacune de la SARL DR-AUDIT, Société absorbante, pour 3 parts de 15,24 Euros chacune de la SARL CABINET DUPUIS RAEVEL, Société absorbée.



SARL ALBA-AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Membre de la

Compagnie Régionale de Toulouse

II – VERIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES AUX PARTS SOCIALES DES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION

1 - METHODES D'EVALUATION DES APPORTS

Les représentants des deux Sociétés ont procédé à une analyse des éléments d'actif apportés et de passif pris en charge figurant au bilan de chacune des Sociétés à la date de clôture de leur dernier exercice social.

Pour la détermination des éléments apportés par la Société absorbée, s'agissant d'une fusion représentant strictement le caractère d'une opération de restructuration interne au niveau du groupe, il a été décidé que les opérations seraient effectuées sur la base des valeurs nettes comptables figurant aux comptes annuels de chacune des Sociétés clos au 31 décembre 2004 et ce conformément au règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du CRC, lesdits comptes donnant l'image fidèle du patrimoine social, de la situation financière et du résultat, requise par la loi.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

2 - METHODES D'EVALUATION DU RAPPORT D'ECHANGE

Toutefois, par exception à ces règles, les parties sont convenues de tenir compte des plus values latentes sur certains éléments d'actifs (notamment la clientèle), de la provision pour départ en retraite et de la fiscalité latente, pour la détermination de la valeur d'échange des titres.

Il résulte de cette évaluation que la valeur de chaque Société pour le rapport d'échange est de :

SARL DR AUDIT : 753 746 €
SARL CABINET DUPUIS RAEVEL : 887 920 €

ainsi déterminées.

a) DR-AUDIT

Situation nette au 31 décembre 2004	330 960 €
Valeur réelle des parts de la SARL CABINET DUPUIS RAEVEL	886 144 €
Valeur de cette participation figurant au bilan arrêté au 31/12/2004	- 411 612 €
Dividendes distribués	- 45 000 €
Provision pour départ à la retraite	- 10 195 €
Fiscalité latente	+ 3 449 €
Valeur de la Société pour la parité	753 746 €
Nombre de parts	2500
Valeur de la part	301,4984 €
Valeur de la part arrondie	300 €

SARL ALBA-AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Membre de la

Compagnie Régionale de Toulouse

b) CABINET DUPUIS RAEVEL

Valeur d'apport	342 430 €
Valorisation de la clientèle sur la base de 0,8 fois le chiffre d'affaires	904 601 €
Valeur de la clientèle figurant dans les apports	- 338 056 €
Provision pour départ à la retraite	- 32 393 €
Fiscalité latente	+ 11 337 €
Valeur de la Société pour la parité	887 920 €
Nombre de parts	9000
Valeur de la part	98,6578 €
Valeur de la part arrondie	100 €

Sur cette base, les associés de la Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL recevront 1 part de la Société SARL DR-AUDIT pour 3 parts de la SARL CABINET DUPUIS RAEVEL.

3 - APPRECIATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES A CHACUNE DES SOCIETES ET DU CARACTERE EQUITABLE DU RAPPORT D'ECHANGE

Le chiffre d'affaires de la Société DR-AUDIT est constitué pour l'essentiel de facturations d'opérations intra-groupe avec la SARL CABINET DUPUIS RAEVEL, de telle sorte que la valorisation de la clientèle n'a été pratiquée que sur la Société CABINET DUPUIS RAEVEL, afin de ne pas valoriser deux fois les mêmes clients.

La clientèle de la SARL CABINET DUPUIS RAEVEL a été valorisée par l'application d'un coefficient de 0,8 appliqué au chiffre d'affaires hors taxes annuel.

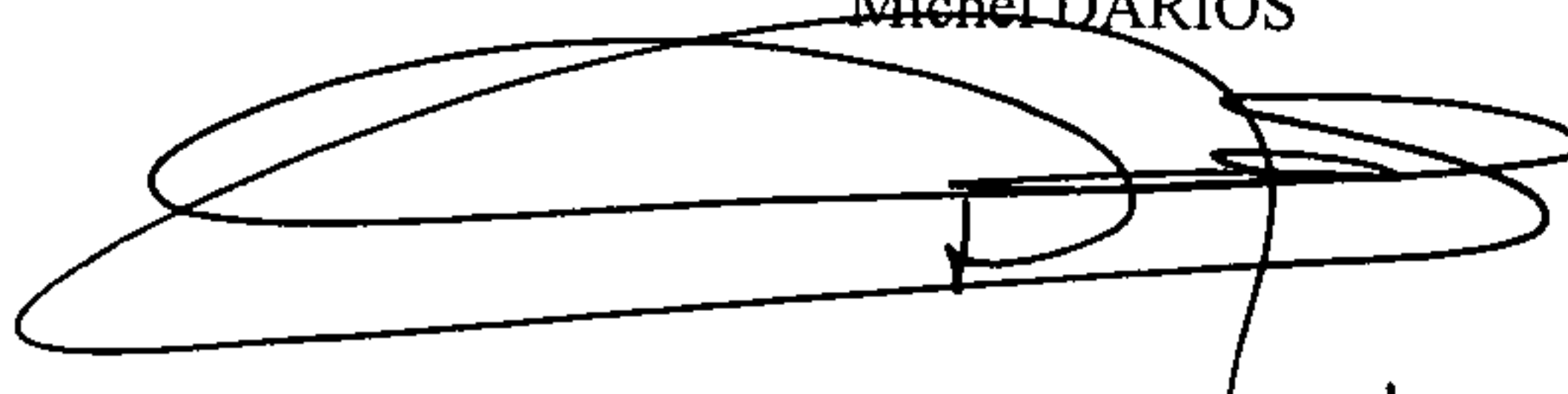
Cette évaluation de la clientèle correspondant à la fourchette basse communément retenue dans la région pour la valorisation des clientèles des Cabinets d'experts comptables et de commissariat aux comptes, est adaptée au contexte.

III - CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange d'une part sociale de la SARL DR-AUDIT pour trois parts sociales de la SARL CABINET DUPUIS RAEVEL est équitable.

Fait à Montauban, le 21 novembre 2005

Le Commissaire à la fusion
Michel DARIOS



SARL ALBA-AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Membre de la

Compagnie Régionale de Toulouse

70, Boulevard du Danemark – ZA ALBASUD

BP 226 – 82002 – MONTAUBAN Cédex

☎ 05.63.91.75.80

Fax 05.63.91.75.89

SARL DR-AUDIT

1220 Avenue de l'EUROPE

ALBASUD

82000 – MONTAUBAN

RCS Montauban B 414 405 977

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION SUR LA VALEUR DES APPORTS</p>

Mesdames, Messieurs les associés de la Société DR-AUDIT,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Montauban en date du 11 août 2005 concernant la fusion par voie d'absorption de la Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL par la Société SARL DR-AUDIT, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 236-10 du Code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des Sociétés concernées en date du 23 septembre 2005.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. : Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des parts sociales à émettre par la Société absorbante augmentée de la prime d'émission.

... / ...

SARL ALBA-AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Membre de la

Compagnie Régionale de Toulouse

I – PRESENTATION DE L'OPERATION

1 - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES

1/ La Société SARL DR-AUDIT est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du Commerce et des Sociétés est l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

Elle a été constituée sous forme de SARL, suivant acte sous-seing privé à Montauban.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 12 novembre 1997.

Le capital social de la Société SARL DR-AUDIT s'élève actuellement à la somme de 25 000 Euros. Il est réparti en 2500 parts sociales de 10 € de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2/ La Société CABINET DUPUIS RAEVEL est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du Commerce et des Sociétés est l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissariat aux comptes.

Elle a été constituée sous forme de SARL, suivant acte sous-seing privé à Montauban.

La durée de la Société est de 50 ans et ce, à compter du 04 octobre 1994.

Le capital social de la Société CABINET DUPUIS-RAEVEL s'élève actuellement à 137 201,12 Euros. Il est réparti en 9000 parts sociales chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2 - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL est une filiale de la Société DR-AUDIT. En effet, la Société DR-AUDIT possède 8982 parts sociales de la Société CABINET DUPUIS RAEVEL sur les 9000 formant son capital, soit 99,80 %.

Elles fonctionnent actuellement dans les mêmes locaux avec du personnel commun, sous la responsabilité de la même direction.

La fusion permettra de réunir les deux activités dans une seule entité et de simplifier les procédures administratives.

SARL ALBA-AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Membre de la

Compagnie Régionale de Toulouse

Dans le cadre de la conjoncture actuelle, il a paru nécessaire de réorganiser l'activité des deux Sociétés en une seule entité juridique afin :

- 1 . de réduire les coûts financiers et légaux générés par deux entités séparées,
- 2 . de mettre en commun les ressources humaines,
- 3 . de réaliser des économies d'échelle qu'autorise la réunion des deux Sociétés dont les activités sont similaires,
- 4 . de renforcer, par la réunion des deux Sociétés, l'image économique et financière de l'ensemble auprès des tiers.

3 - COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

Les termes et conditions du présent traité ont été établis par les deux Sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et approuvés par les assemblées générales ordinaires respectives de chacune des Sociétés soussignées, le 30 juin 2005.

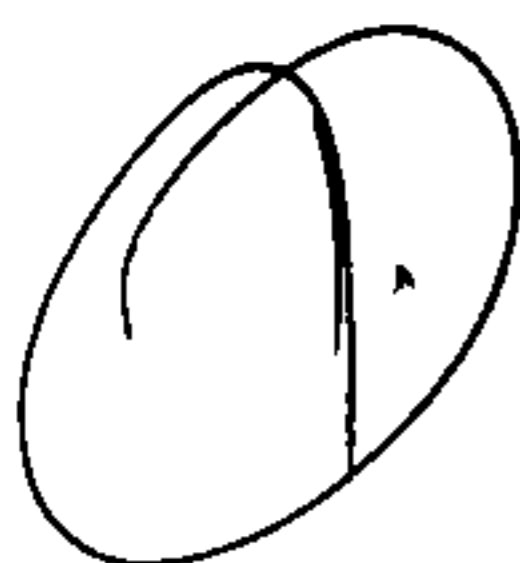
4 - RETROACTIVITE DE LA FUSION

Toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL, Société absorbée, depuis le 1^{er} janvier 2005 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront réputées faites par la Société SARL DR-AUDIT, société absorbante, les parties décidant que la fusion prendra effet à cette date du 1^{er} janvier 2005.

II – DESCRIPTION DES APPORTS ET REMUNERATION DES APPORTS

1 - APPORTS DE LA SOCIETE SARL CABINET DUPUIS RAEVEL

A / ACTIF APPORTÉ	881 376 €
1 . Eléments incorporels	338 056 €
1-1 Concessions, brevets, droits similaires :	
Valeur brute :	544 €
Amortissements :	544 €
Valeur apportée	0 €
1-2 Immobilisations incorporelles, comprenant :	
❖ la clientèle,	
❖ le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements conclus en vue de lui permettre l'exploitation de ladite clientèle,	
❖ le droit pour le temps qui reste à courir du bail décrit en annexe,	
❖ tous documents commerciaux, techniques, administratifs, comptables et financiers concernant directement ou indirectement l'exploitation du fonds apporté,	
❖ et généralement, tous les éléments ayant trait à l'exploitation dudit fonds.	



SARL ALBA-AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Membre de la

Compagnie Régionale de Toulouse

2 . Eléments corporels en valeur nette :	12 192 €
❖ Agencements divers	3 827 €
❖ Matériel de bureau	1 544 €
❖ Matériel informatique	3 263 €
❖ Mobilier	3 558 €
3 . Immobilisations financières :	172 248 €
❖ Titres de participation	165 921 €
❖ Dépôts et cautionnements	6 627 €
4 . Actif circulant :	358 880 €
❖ Clients et comptes rattachés	319 571 €
❖ Autres créances	2 027 €
❖ Disponibilités	37 282 €

B / PASSIF PRIS EN CHARGE (538 946 €)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	104 205 €
Emprunts et dettes financières diverses :	7 758 €
Fournisseurs et comptes rattachés :	33 179 €
Dettes fiscales et sociales :	110 756 €
Autres dettes :	5 685 €
Produits constatés d'avance :	277 363 €

C / ACTIF NET APPORTÉ 342 430 €

2 - REMUNERATIONS DES APPORTS

Les parts sociales de la SARL CABINET DUPUIS RAEVEL seront échangées par l'émission de parts nouvelles de la Société SARL DR-AUDIT.

A / Référence pour l'établissement de la parité d'échange :

La valeur de la part de la Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL est estimée conventionnellement comme suit :

Valeur d'apport	342 430 €
Valorisation de la clientèle sur la base de 0,8 fois le chiffre d'affaires	904 601 €
Valeur de la clientèle figurant dans les apports	- 338 056 €
Provision pour départ à la retraite	- 32 393 €
Fiscalité latente	+ 11 337 €
Valeur de la Société pour la parité	887 920 €
Nombre de parts	9000
Valeur de la part	98,6578 €
Valeur de la part arrondie	100 €



SARL ALBA-AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Membre de la

Compagnie Régionale de Toulouse

La valeur de la part de la Société SARL DR-AUDIT est estimée conventionnellement comme suit :

Situation nette au 31 décembre 2004	330 960 €
Valeur réelle des parts de la SARL CABINET DUPUIS RAEVEL	886 144 €
Valeur de cette participation figurant au bilan arrêté au 31/12/2004	- 411 612 €
Dividendes distribués	- 45 000 €
Provision pour départ à la retraite	- 10 195 €
Fiscalité latente	+ 3 449 €
Valeur de la Société pour la parité	753 746 €
Nombre de parts	2500
Valeur de la part	301,4984 €
Valeur de la part arrondie	300 €

Sur cette base, les associés de la Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL recevront 1 part de la Société SARL DR-AUDIT pour 3 parts de la SARL CABINET DUPUIS RAEVEL.

B / Augmentation du capital :

Compte tenu de la parité calculée ci-dessus, la Société absorbante devra émettre en rémunération des apports (9000/3), 3000 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € et augmentera son capital, en conséquence, de 30 000 Euros.

Cependant, la Société SARL DR-AUDIT possède 8982 parts sociales de la Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL et recevrait, lors des apports, 2994 unités de ses propres parts sociales. Cette dernière ne souhaitant pas posséder ses propres parts sociales, il sera procédé à une réduction de capital portant sur ces 2994 parts sociales, soit 29 940 €.

En conséquence, le capital de la Société SARL DR-AUDIT sera augmenté de 60 %, soit la création de 6 parts sociales de 10 € de nominal.

Les parts sociales créées au titre de l'augmentation de capital visée ci-dessus seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 1^{er} janvier 2005.

C / Prime de fusion :

La différence entre la valeur nette des biens apportés par la Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL, soit 342 430 € et le montant de l'augmentation de capital de la Société SARL DR-AUDIT, soit 30 000 €, constitue une prime de fusion pour un montant de 312 430 €.

SARL ALBA-AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Membre de la

Compagnie Régionale de Toulouse

Cependant, l'annulation des 2994 parts sociales de la Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL, reçues lors de l'apport par la Société DR-AUDIT, nécessitera corrélativement une réduction à due concurrence de cette prime de fusion.

Prime de fusion initiale pour la création de 3000 parts nouvelles	312 430 €
Annulation de la prime de fusion corrélatrice à l'annulation des 2994 parts sociales reçues lors de l'apport par la Société DR-AUDIT	311 805 €
$312\,430 \times 2994/3000 =$	
PRIME DE FUSION	625 €

D / Mali de fusion :

Le mali de fusion représente l'écart négatif entre l'actif net reçu par la Société SARL DR-AUDIT à hauteur de sa participation dans la Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL et la valeur comptable de cette participation.

Pourcentage de participation de la SARL DR-AUDIT dans le capital de la Société SARL CABINET DUPUIS RAEVEL	99,80 %
Valeur totale des apports	342 430 €
Valeur de l'actif net reçu à hauteur de cette participation	341 746 €
Valeur comptable de cette participation	411 612 €
MALI DE FUSION	69 866 €

Ce mali de fusion sera comptabilisé dans les comptes de la Société absorbante au débit du compte "207100 Mali de fusion".

III – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons contrôlé la réalité des apports et l'exhaustivité des passifs transmis par la SARL CABINET DUPUIS RAEVEL à la SARL DR-AUDIT.

Les valeurs individuelles des différents éléments apportés proposées dans le traité d'apport résultent des valeurs figurant au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2004 de la SARL CABINET DUPUIS RAEVEL.

L'examen de la période de rétroactivité n'a révélé aucun fait ou événement susceptible de remettre en cause la valeur des apports.

SARL ALBA-AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Membre de la

Compagnie Régionale de Toulouse

La valeur comptable des éléments incorporels apportés, consistant pour l'essentiel en la clientèle, est largement inférieure à la fourchette basse d'évaluation en usage dans la profession et retenue pour la détermination du rapport d'échange.

IV - CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 342 430 € (trois cent quarante deux mille quatre cent trente Euros) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la Société absorbante majorée de la prime d'émission.

Fait à Montauban, le 21 novembre 2005

Le Commissaire à la fusion
Michel DARIOS

